

# MÉDECIN TRAITANT

## Désignation et autorisation

Les informations recueillies lors de vos consultations ou de vos hospitalisations au Centre Hospitalier de MACON (*comptes-rendus d'observation, résultats de laboratoire et d'examens,...*) sont enregistrées dans votre **dossier médical**.

Le centre hospitalier de MACON dispose d'un **système informatique sécurisé** pour conserver votre dossier médical. Avec votre accord, le médecin traitant que vous désignez à votre arrivée à l'hôpital\* **peuvent consulter** ces informations à distance.

**A tout moment** lors de votre séjour hospitalier, vous avez la possibilité :

- d'**interdire** la transmissions des informations au médecin traitant désigné
- de **changer le médecin** destinataire de ces informations

Pour cela, il vous suffit d'en **informer** le médecin ou un membre de l'équipe hospitalière.

Je soussigné(e) Madame  / Monsieur  .....

Né(e) le.....

déclare **AUTORISER** mon médecin traitant

Nom et prénom : .....

à accéder à l'ensemble de mon dossier médical établi lors de mon séjour au CH de Mâcon. A tout moment, je pourrai demander au médecin ou à un membre de l'équipe hospitalière d'interrompre la transmission de mon dossier médical.

**Date :**

**Signature :**

*\* Loi du 4 mars 2002 et loi n°78-17 du 6 janvier 1978  
modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*



COMMISSION NATIONALE DE  
L'INFORMATIQUE ET  
DES LIBERTES

**FORMULAIRE A ENVOYER à RESOVAL**

par fax au 03.85.27.52.58 ou par Resomel®  
ou par courrier ResoVal - Bd Louis Escande - centre  
hospitalier - 71000 MACON